LES TERMES UTILISÉS MAIS NON DÉFINIS DANS LE PRÉSENT AVIS ONT LE SENS QUI LEUR EST ATTRIBUÉ DANS LE PROSPECTUS DU 30 AVRIL 2025 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

JANUS HENDERSON FUND (la « Société »)
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B77949

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(l'« Avis »)

17 février 2026

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que des modifications résumées ci-après vont être apportées à la Société et aux Fonds.

Les modifications exposées dans le présent Avis n'ont pas d'impact significatif sur les investisseurs ni sur le profil de risque, la stratégie d'investissement et la construction du portefeuille des Fonds. Sauf indication contraire, elles prendront effet aux alentours le 20 février 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

1. Mise à jour de la description des investissements durables dans le cadre des informations précontractuelles prévues par le SFDR

Les informations relatives à l'évaluation des investissements durables seront affinées afin de fournir une description plus précise de la méthodologie utilisée pour les Fonds relevant de l'article 8 qui se sont engagés à investir un pourcentage minimum de leur valeur liquidative dans des investissements durables.

Le critère « *mise en correspondance des revenus avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies* » utilisé pour évaluer la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux sera clarifié comme suit : « *les activités commerciales, définies comme représentant au moins 20 % du chiffre d'affaires, contribuent positivement à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, la prévention de la pollution, la nutrition, l'assainissement et l'éducation* ».

En outre, les informations suivantes seront supprimées de la section « Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires d'investissements ? » des informations précontractuelles prévues par le SFDR, car elles ne reflètent pas la méthodologie existante.

> « *Pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements, le Gestionnaire d'investissement utilise des données et/ou des analyses de tiers, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies. Par conséquent, une notation ESG de MSCI égale ou supérieure à BB indique généralement une bonne gouvernance.* »

Les Fonds concernés par la présente mise à jour sont énumérés ci-dessous (les « **Fonds** ») :

- Janus Henderson Fund – Absolute Return Fund
- Janus Henderson Fund – Pan European Fund
- Janus Henderson Fund – Continental European Fund

Ces modifications sont purement des précisions apportées à la méthodologie existante appliquée aux Fonds et n'entraînent aucune modification de la méthodologie sous-jacente elle-même, ni aucun impact sur les portefeuilles.

Vous trouverez à l'**Annexe A** un résumé des modifications apportées aux informations publiées concernant les Fonds.

2. Mise à jour des dispositions relatives à la politique de bonne gouvernance dans le cadre des informations précontractuelles prévues par le SFDR

Pour offrir aux investisseurs une vision plus complète de la politique actuelle en matière d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires d'investissements pour tous les Fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9 du SFDR, les informations suivantes seront ajoutées à la section « Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires d'investissements ? » des informations précontractuelles prévues par le SFDR.

> *« Le Gestionnaire d'investissement a développé un cadre exclusif basé sur des analyses internes et des données provenant de fournisseurs externes afin d'évaluer les titres selon des indicateurs spécifiques liés à la bonne gouvernance. »*

Les Fonds concernés par la présente mise à jour sont énumérés ci-dessous (les « **Fonds** ») :

- Janus Henderson Fund – Absolute Return Fund
- Janus Henderson Fund – Pan European Fund
- Janus Henderson Fund – Continental European Fund
- Janus Henderson Fund – Global Select Fund
- Janus Henderson Fund – Pan European Small and Mid-Cap Fund
- Janus Henderson Fund – Emerging Markets Fund

Il s'agit uniquement d'une clarification de la méthodologie d'évaluation de la bonne gouvernance actuelle. La méthodologie sous-jacente elle-même demeure inchangée et il n'y a aucune incidence sur les portefeuilles.

3. Mise à jour des liens hypertextes vers la Politique de risques en matière de durabilité et la Politique d'investissement responsable

Les références des hyperliens figurant dans le Prospectus concernant la Politique de risques en matière de durabilité et la Politique d'investissement responsable (actuellement la « Politique d'investissement ESG ») seront mises à jour afin de diriger les investisseurs vers la page Internet « ESG Resource Library » de Janus Henderson Investors, accessible via le lien suivant :

ESG Resource Library de Janus Henderson - Janus Henderson Investors

Vous n'avez aucune démarche à effectuer en conséquence de ces modifications, qui vous sont communiquée à titre informatif uniquement.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, dont les coordonnées sont renseignées à l'Annexe B.

Pour les agents et représentants locaux des investisseurs suisses, allemands, belges ou singapouriens, veuillez consulter les coordonnées renseignées à l'Annexe B.

Meilleures salutations,



Administrateur
Au nom et pour le compte de Janus Henderson Fund

Janus Henderson
INVESTORS

Annexe A

Modifications apportées aux informations précontractuelles relatives aux fonds suivants :

Janus Henderson Fund – Absolute Return Fund
Janus Henderson Fund – Pan European Fund
Janus Henderson Fund – Continental European Fund

Modèle d'informations précontractuelles	Informations actuelles	Nouvelles informations (les mises à jour sont soulignées et les suppressions sont barrées)
Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?	Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite-échec, ce qui signifie que chaque investissement durable doit satisfaire aux trois exigences suivantes : 1. sur la base de la correspondance entre les revenus et les Objectifs de développement durable des Nations Unies ou parce qu'il possède un objectif d'émissions de carbone approuvé par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), il contribue à un objectif environnemental ou social ; 2. il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et 3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance. (…) Les investissements durables détenus par le Fonds peuvent contribuer à répondre à plusieurs enjeux environnementaux et/ou sociaux énoncés dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Un investissement sera réputé apporter une contribution positive à un objectif environnemental ou social lorsque les activités ou les pratiques de l'entreprise contribuent de manière positive aux objectifs environnementaux et/ou sociaux.	Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite-échec, ce qui signifie que chaque investissement durable doit satisfaire aux trois exigences suivantes : 1. ~~sur la base de la correspondance entre les revenus et les Objectifs de développement durable des Nations Unies ou parce qu'il possède un objectif d'émissions de carbone approuvé par l'initiative Science-Based Targets (SBTi)~~, il contribue favorablement à un objectif environnemental ou social ;il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et 3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance. (…) Les investissements durables détenus par le Fonds peuvent contribuer à répondrefaire face à une série d'enjeux environnementaux et/ou sociaux~~-énoncés dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies~~.. Un investissement sera réputé apporter une contribution favorable à un objectif environnemental ou social lorsque ~~les activités ou les pratiques de l'entreprise contribuent de manière positive aux objectifs environnementaux et/ou sociaux~~ : 1. son activité commerciale, définie comme représentant au moins 20 % du chiffre d'affaires, contribue positivement à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, la prévention de la pollution, la nutrition, l'assainissement et l'éducation ; ou 2. ses pratiques commerciales intègrent des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi).

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?	(…) Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite/échec, ce qui signifie que chaque participation doit satisfaire aux trois exigences suivantes : 1. sur la base de la correspondance entre les revenus et les Objectifs de développement durable des Nations Unies ou parce qu'il possède un objectif d'émissions de carbone approuvé par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), il contribue à un objectif environnemental ou social ; 2. il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et 3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance. (…)	(…) *, comme indiqué plus en détail à la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier compte réaliser en partie, et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? »* ~~Le Gestionnaire d'investissement met en œuvre une approche réussite/échec, ce qui signifie que chaque participation doit satisfaire aux trois exigences suivantes :~~ ~~1. sur la base de la correspondance entre les revenus et les Objectifs de développement durable des Nations Unies ou parce qu'il possède un objectif d'émissions de carbone approuvé par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), il contribue à un objectif environnemental ou social ;~~ ~~2. il ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ; et~~ ~~3. l'entreprise concernée suit des pratiques de bonne gouvernance.~~ (…)
Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?	(…) Pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements, le Gestionnaire d'investissement utilise des données et/ou des analyses de tiers, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies. Par conséquent, une notation ESG de MSCI égale ou supérieure à BB indique généralement une bonne gouvernance. (…)	(…) ~~Pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires d'investissements, le Gestionnaire d'investissement utilise des données et/ou des analyses de tiers, y compris la méthodologie MSCI ESG Controversies. Par conséquent, une notation ESG de MSCI égale ou supérieure à BB indique généralement une bonne gouvernance.~~ (…)

Annexe B

Agents et représentants locaux de la Société

<u>Teneur de registre et Agent de transfert</u> **SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A.** Bishops Square Redmond's Hill Dublin 2 Irlande Téléphone : +353 1 242 5453 Fax : +353 1 562 5537	**Pour les investisseurs situés à Singapour** **Représentant à Singapour** **Janus Henderson Investors (Singapore) Limited** Level 34 - Unit 03-04 138 Market Street CapitaGreen Singapour 048946 *Le Prospectus, la Fiche d'information sur les produits, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant à Singapour.*
Pour les investisseurs situés en Suisse **Représentant en Suisse :** **FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD.** Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich **Agent payeur en Suisse :** **Banque Cantonale de Genève** 17, quai de l'Île 1204 Genève Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.	**Pour les investisseurs situés en Allemagne** **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.*
Pour les investisseurs situés en Belgique **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *Les DIC PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que les rapports et comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.*	**Pour tous les autres investisseurs** Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant. Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel. Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.